

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/347

Objet : Avances sur subvention au profit des familles rissoises dans le cadre des voyages scolaires organisés par le lycée François Truffaut et les collèges Jean Lurçat et Eugène Delacroix

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 6
Absents : 4

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°2

** A confié son pouvoir à S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h40 au cours de la présentation du point n°3

***Arrivés à 18h40 au cours de la présentation du point n°3

**** A confié son pouvoir à S. Van Waerbeke jusqu'à son arrivée à 19h34 au cours de la présentation du point n°7

***** A quitté la séance à 21h02 après le vote du point n°19, dernier point à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg**, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik****, Christian Amar Henni***, José Peres***, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
19 novembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/347

Objet : Avances sur subvention au profit des familles rissoises dans le cadre des voyages scolaires organisés par le lycée François Truffaut et les collèges Jean Lurçat et Eugène Delacroix

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, des Collèges, du Lycée et de l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Éducation et Jeunesse en date du 12 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que plusieurs établissements scolaires accueillant des élèves rissois organisent des voyages pédagogiques durant l'année scolaire 2025-2026, dans une démarche éducative et linguistique au bénéfice des élèves,

CONSIDÉRANT que la participation financière des familles peut constituer un frein à la participation de certains enfants,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir les familles rissoises dans le cadre de ces projets éducatifs consistant en des séjours à l'étranger,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DÉCIDE d'accorder des avances sur subvention au profit des familles rissoises dont les enfants participent aux voyages scolaires suivants :

- Lycée François Truffaut (Bondoufle) : Irlande du 19 au 23 janvier 2026 : 150 € par élève
- Collège Jean Lurçat : Londres du 13 au 17 avril 2026 : 150 € par élève
- Collège Eugène Delacroix (Draveil) : Londres du 18 au 21 avril 2026 : 150 € par élève

PRÉCISE que ces sommes seront directement versées aux familles rissoises concernées.

2025/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRÉCISE que le mandatement des subventions allouées s'effectuera sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 26 NOV. 2025

Publié le : 26 NOV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 24/11/2025 à 17:07